
Dons patriotiques des citoyens Vicier et Delaigre de la commune de Mormant, en annexe de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques des citoyens Vicier et Delaigre de la commune de Mormant, en annexe de la séance du 17 pluviôse an II (5 février 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 341;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34797_t1_0341_0000_11

Fichier pdf généré le 15/05/2023

les soldats de la République, dans la nuit du premier au 2 pluviôse (1).

L'insertion au bulletin est décrétée (2).

[Au g^{al} de division Delalain. Baygorri, 3 pluv. II] (3)

« Dans la nuit du 1^{er} au 2 pluviôse courant, j'ai envoyé les grenadiers basques au bivouac du côté du col d'Ariette avec ordre de s'approcher des postes ennemis de manière à me rendre compte de leur position. Ils se sont mis en embuscade pour être plus à portée de voir leurs mouvements. Bientôt des patrouilles se sont avancées jusqu'à eux, ils ont essayé de les envelopper, mais comme elles étaient très fortes, ils n'ont pu y réussir. Le combat s'étant engagé, les ennemis vigoureusement repoussés, se sont retirés sur la redoute qui se trouve à la gauche du col d'Ispéguy, mais nos braves républicains emportés par leur impétuosité les poursuivant sans relâche jusqu'à cette redoute, les cernent de toutes parts, franchissent les retranchements, chargent les satellites, la bayonnette en avant, en tuent huit, environnant les autres, en font prisonniers 47 que je vous ai envoyés hier. Parmi (eux) se trouvent deux officiers.

Je vous observe que cette redoute était très forte, les fossés avaient 12 pieds de large, le parapet 4 ou 5 pieds de hauteur, l'entrée était défendue par une barrière très épaisse; vous jugerez par là du courage et de l'intrépidité de nos braves camarades, leur conduite en cette occasion, est au dessus de tout éloge, nous n'avons eu que 2 blessés, qui sont hors de danger.

Signé LEFRANC.

P.c.c. Le g^{al} comm^t l'armée : MULLER.

P.c.c. Le Ministre de la Guerre : J. BOUCHOTTE.
(*Applaudi.*)

La séance est levée à 4 heures (4).

Signé : DUBARRAN (présid.); T. BERLIER, PH. CH. AI. GOUPILLEAU, BASSAL, ÉCHASSÉRIEUX aîné, GOUPILLEAU (de Fontenai), Elie LACOSTE (secrétaires).

zèle, leur capacité et le patriotisme avec lequel ils ont rempli jusqu'ici leurs fonctions et très utiles pour rattacher à la nouvelle commission les bureaux de la guerre et de la marine qui doivent passer sous sa direction». Décret n^o 7880. Texte mentionnée dans *J. Matin*, n^o 549; *Débats*, n^o 504, p. 245; *J. Mont.*, p. 85; *M.U.*, XXXVI, 300; *J. Sablier*, n^o 1122; *C. Eg.*, n^o 537; *Batave*, n^o 357; *J. Fr.*, n^o 501.

(1) P.V., XXXI, 37.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv.

(3) C 290, pl. 912, p. 21. Reproduit dans *Mon.*, XLX, n^o 139; *Débats*, n^o 504, p. 245; *J. Paris*, n^o 403; *J. Mont.*, p. 85; *C. Eg.*, n^o 538. Mention ou extraits dans *F. S. P.*, n^o 218; *M.U.*, XXXVI, 282; *J. Fr.*, n^o 500; *Audit. nat.*, n^o 501; *J. Sablier*, n^o 1121; *Ann. patr.*, n^o 401; *Rép.*, n^o 48; *J. Perlet*, n^o 502; *Batave*, n^o 356; *Mess. soir*, n^o 537; *J. univ.*, p. 1535.

(4) P.V., XXXI, 37.

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

64

[Commune de Paris, 16 pluv. II. Etat des détenus au 15 pluv.] (1)

Noms des prisons	Nb. des détenus
Conciergerie	479
Grande-Force	522
Petite-Force	303
Sainte-Pélagie	121
Madelonnettes	64
Abbaye	145
Bicêtre	701
A la Salpêtrière	355
Chambres d'arrêt, à la Mairie	99
Maison des Fermes	31
Luxembourg	452
Maison de suspicion, rue de la Bourbe	445
Irlandois, rue du Cheval vert	34
Les Picpus, fbg St-Antoine	140
Réfectoire de l'Abbaye	58
Les Angloises, rue St-Victor	111
Les Angloises, rue de Loursine	94
Les Carmes, rue de Vaugirard	201
Lcs Angloises, fbg St-Antoine	38
Ecossais, rue des Fossés St-Victor	75
Saint-Lazare, fbg St Lazare	668
Maison Mahay, rue du Chemin-vert	78
La Chapelle, rue de la Folie Renaud	28
Belhomme, rue Charonne, n ^o 70	108
Bénédictins anglois, rue de l'Observatoire	49
TOTAL	5 399

65

La commune de Mormant a déposé sur l'autel de la patrie par les mains des citoyens Vicier et Delaigre, environ 1200 l., 10 chemises, 2 paires de bas de laine neufs, une paire de souliers neufs, et un petit paquet de charpie.

Mention honorable (2).

66

Le comité de surveillance d'Angoulême écrit, qu'il a, à la disposition de la Convention nationale, 310 marcs d'argenterie, grande quantité de linge et d'habits sacerdotaux, richement ornés de franges et de galons d'or et d'argent; il a applaudit aux travaux des représentans du peuple, et les invite à rester à leur poste, pour achever la destruction de tous les ennemis de la liberté (3).

(1) C 291, pl. 932, p. 18. Signé : Heussée, Cordas, Cailleux, Godard.

(2) Bⁱⁿ, 17 pluv. (suppl^o). Voir ci-dessus, séance du 14 pluv., n^o 2 c.

(3) *Audit. nat.*, n^o 501.